CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION

_____

Vingtième session du Comité pour les plantes
Dublin (Irlande), 22 – 30 mars 2012

RESUME DE LA SEANCE

14. Etude du commerce important de spécimens d'espèces de l'Annexe II

14.2 Espèces sélectionnées à la suite de la CoP15 .....(PC20 WG2 Doc. 1)

Le Comité adopte le document PC20 WG2 Doc. 1.

16. Examen périodique des espèces de plantes incluses dans les annexes CITES

16.1 Vue d'ensemble

16.1.1 Rapport du groupe de travail

et

16.2 Rapport du groupe de travail

et

16.3 Evaluation du commerce des cactus épiphytes et examen de l'inscription de Cactaceae spp. à l'Annexe II (décision 15.89) .....(PC20 WG3 Doc. 1)

Le Comité adopte le document PC20 WG3 Doc. 1 avec les amendements suivants:

a) Paragraphe 1. c): supprimer “note qu'il n'y a pas d'information disponible sur le commerce et”;

b) Paragraphe 1. e): supprimer “qu'il n'y a pas de données sur le commerce international de spécimens sauvages;”;

c) Paragraphe 1. f): remplacer “à la représentante de l'Amérique centrale, du Sud et Caraïbes (Mme Dora I. Rivera) au Comité pour les plantes” par “au représentant de l'Amérique du Nord (M. Benítez Diaz)”;

d) Paragraphe 3: remplacer “demande l'avis de l'Inde, le seul Etat de l'aire de répartition de cette espèce” par “prend note de l'offre de l'Inde de fournir plus tard des informations supplémentaires”;

e) Paragraphe 4 a): remplacer “Un rapport reçu de XXX indique qu'ils soutiennent” par “Une communication de la représentante de l'Amérique centrale, du Sud et Caraïbes (Mme Rivera) indique que l'Organisation du traité de coopération de l'Amazonie soutient”;

f) Paragraphe 5. b): supprimer la dernière phrase.

g) Paragraphe 6: ajouter “et le Comité pour les animaux, s’il le souhaite” après “examens, le Comité pour les plantes” et remplacer “. En outre, le Comité pour les plantes” par “et”;

h) Annexe 2, paragraphe j): remplacer “le comité technique concerné“ par “le Comité pour les animaux ou le Comité pour les plantes”; et

i) Nouveau paragraphe k): remplacer le texte par “Lorsque le Comité pour les animaux ou le Comité pour les plantes décide qu’il n’est pas approprié de transférer un taxon d’une annexe à une autre, ou de supprimer un taxon des annexes, il rédige sa décision en faisant référence aux critères de la résolution Conf. 9.24 (Rev. CoP15)”.

20. Nomenclature .....(PC20 WG8 Doc. 1)

Le Comité adopte le document PC20 WG8 Doc. 1.

17. Propositions susceptibles d’être examinées à la CoP16

17.1 Propositions d’amendement des annexes

17.1.3 Projets de proposition des Parties d'amender les annexes .....*Pas de document*

Le Comité note que des propositions d’inscription d’espèces aux annexes sont envisagées: *Uncarina* spp. par Madagascar, *Dalbergia cochinchinensis* par la Thaïlande et *Yucca queretaroensis* par le Mexique.

18. Rapports sur le commerce des plantes reproduites artificiellement [décisions 14.39 (Rev. CoP15) et 14.40 (Rev. CoP15)].....*Pas de document*

Le Comité prend note du rapport oral du Secrétariat.

23. Rapports régionaux

23.1 Afrique .....(PC20 Doc. 23.1)

Le Comité prend note du rapport se trouvant dans le document PC20 Doc. 23.1.

23.2 Asie.....(PC20 Doc. 23.2)

Le Comité prend note du rapport se trouvant dans le document PC20 Doc. 23.2.

23.3 Amérique centrale et du Sud et Caraïbes..... [PC20 Doc. 23.3 (Rev. 1)]

Le Comité prend note du rapport se trouvant dans le document PC20 Doc. 23.3 (Rev. 1).